

Le programme 2015-2018 : cinq nouvelles cabanes pastorales pour les groupements pastoraux du Parc national

Après de longues discussions avec l'ensemble des groupements pastoraux, cinq d'entre eux ont fait valoir leur urgence en matière d'habitat sédentaire. Ils ont été retenus et choisis par l'ensemble des partenaires (GP, services de l'état et chambre d'agriculture, ONF, PNC, collectivités). Par ailleurs, le retour du loup dans le Parc national des Cévennes et la nécessité de diminuer la vulnérabilité des troupeaux ont renforcé l'opportunité de ces projets.

Deux se situent en terrain domanial ONF, proche du sommet de Finiels (Lozère 48) et de l'Aigoual (Gard 30) ; une se situe dans un terrain sectionnal de la commune de Saint-Julien-d'Arpaon ; un se situe en terrain privé ; le dernier est sur une propriété de l'établissement public du Parc national. Les partenaires financiers du Parc national, Région et Europe, ont donné des avis positifs à la démarche. Les propriétaires des fonds immobiliers également.

L'ONF a donné son accord pour les deux sites concernés. La commune de Saint-Julien-d'Arpaon a délibéré en faveur du transfert par emphytéose longue (90 ans) de 1 ha environ aux profits de l'établissement des terres nécessaires à l'installation de la cabane la concernant. Le propriétaire des terrains d'estive privés a donné son accord pour la cession de la parcelle concernée au profit de l'établissement.

Implantations des cabanes

Les quatre cabanes livrées en 2017 sont implantées sur les estives du sommet de Finiels, de Mijavol, de Massevaques et du sommet de l'Aigoual. La cinquième le sera, en 2018, sur l'estive des Hautes terres de l'Hôpita.

Les lieux exacts d'implantation des cabanes sur les estives et certains aménagements ont été discutés et examinés avec les présidents, les éleveurs et les bergers salariés des GP.

Conception des cabanes

Le Parc national s'est largement mobilisé : le plan type de la cabane pastorale a été conçu par les architectes de l'établissement public et c'est cette même équipe qui a lancé et suivi les appels d'offres pour les divers corps de métier. Dans un souci de parfaite intégration paysagère, les cabanes ont l'aspect de bergeries. Le choix a été fait de constructions éco-responsables : panneaux solaires, récupération des eaux de pluie, pierre locale, bois et verre.

Entreprises retenues

Maçonnerie :

- **Chapelle**, Bédouès-Cocurès – 48
- **SB**, Florac-Trois-Rivières – 48

Charpente :

- **Mirman**, Florac-Trois-Rivières – 48
- **Lozère Charpente**, Mende – 48



Couverture en lauzes :

- **Capelier**, Barre-des-Cévennes– 48
- **Lozère Charpente**, Mende – 48
- **Pantel**, Bédouès-Cocurès– 48

Ossature-Menuiserie :

- **Aine**, Hures-la-Parade - 48 / Valbois
- **Mirman**, Florac-Trois-Rivières – 48

Plomberie :

- **Armand**, Florac-Trois-Rivières - 48

Electricité-Photovoltaïque :

- **Solair'Elec**, Ste-Croix-Vallée-F - 48

Peinture :

- **Breyse**, Bédouès-Cocurès - 48

Calendrier

- Mars 2015 – mars 2016 : Finalisation des démarches foncières (bail, vente, mise à disposition)
- Juillet 2015 – septembre 2015 : dépôt des permis de construire
- Octobre 2015 : dépôt de la demande de subventions
- Hiver 2015-2016 : engagement des consultations pour les travaux
- Février-mars 2016 : notification des marchés et préparation des travaux
- Hiver 2016-2017 : réalisation de 4 cabanes
- Hiver 2017-2018 : le programme est achevé avec la construction de la 5^e cabane

Financement

Le coût total des 5 cabanes est de 663 400 € TTC.

Le plan de financement est le suivant :

- Union européenne/FEADER : 278 700 € (42 %)
- Parc national des Cévennes : 221 000 € (33 %)
- Région Occitanie : 163 700 € (25 %)